

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 171-25 C

Objet : *RS - Subvention au Club des sports de La Féclaz pour l'organisation du Samse Biathlon Summer Tour 2025*

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Roचाix à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 171-25 C

objet **RS - Subvention au Club des sports de La Féclaz pour l'organisation du Samse Biathlon Summer Tour 2025**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, indique que Grand Chambéry entend apporter un soutien financier à des événements d'envergure se tenant sur le territoire de l'agglomération et qui contribuent au rayonnement de l'agglomération et au développement de la marque Chambéry Montagnes.

Le soutien aux événements intervient en déclinaison du Schéma de développement touristique 2024-2030 de Grand Chambéry et vise ces deux objectifs en particulier :

- développer la notoriété de la marque Chambéry Montagnes et l'animation du territoire,
- promouvoir la destination de l'agglomération auprès de ses publics cibles.

Pour l'année 2025, la Fédération française de ski a attribué au Club des sports de La Féclaz l'organisation d'une épreuve du championnat de France de biathlon d'été, le Samse Biathlon Summer Tour.

Celle-ci se déroulera du 17 au 19 octobre (en ski-roue, entraînements puis deux jours d'épreuves en sprint, individuel et poursuite) sur le site de La Féclaz. Elle réunira les U17, U19, U21 et seniors de l'équipe A de France de biathlon.

Il est proposé d'accorder un soutien financier de 7 500 € au Club des sports de La Féclaz pour l'organisation du Biathlon Summer Tour 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu la délibération n° 169-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024-2030 de Grand Chambéry,

Vu la demande de l'association Club des sports de La Féclaz en date du 18 juin 2025,

Vu l'avis de la commission tourisme du 3 juillet 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une subvention de 7500 € à l'association Club des sports de La Féclaz pour l'organisation du Biathlon Summer Tour 2025,

Article 2 : d'approuver la convention correspondante ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **171-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Subvention au Club des sports de La Féclaz pour l'organisation du Samse Biathlon Summer Tour 2025
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 - Aux clubs sportifs professionnels
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	convention GC CS La Féclaz Biathlon Summer Tour

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H33996H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33996H1

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025